

**TABLEAU RECAPITULATIF
de l'ensemble des enfants accueillis en 2023**

Nom des enfants accueillis	Rémunération totale Salaire net <i>(hors heures complémentaires et supplémentaires) + indemnités + frais de déplacement + CSG/CRDS imposable + CSG/CRDS totale sur heures complémentaires et supplémentaire</i>	Somme à déduire 3 x SMIC horaire BRUT x nombre de jours de présence sur l'année (ou nombre d'heures sur l'année/8)	Somme qui reste à déclarer
Totaux :			